Postulat

Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ?

Ce postulat se fait le relais de nombreux parents et d'enfants, ainsi que d'enseignants, exprimant leurs inquiétudes concernant les conditions dans lesquels sont donnés les devoirs surveillés dans nos écoles lausannoises.

A titre informatif, les devoirs surveillés sont destinés aux enfants de 6 à 10 ans (3P à 6P) et ils ont lieu 3 jours par semaine après les cours. Ils sont gérés par la ville de Lausanne et sont payants (100.- par enfant et par semestre). D'après le descriptif de la ville, ils sont destinés aux élèves dont les parents ne peuvent assurer une présence au domicile au moment des devoirs, qui ne s'estiment pas en mesure d'aider leur enfant ou qui comptent sur ce temps collectif d'étude pour consolider les acquis scolaires. Le surveillant est censé surveiller une douzaine d'élèves dans la salle de classe de l'école où l'enfant est en général scolarisé.

Malheureusement, nous notons une certaine dégradation des conditions de ces prestations, qui s'illustrent dans de nombreuses écoles, notamment par une augmentation des effectifs d'enfants par classe, passant de 10 enfants à environ 13-14 enfants par classe, voire quinze élèves parfois.

Un groupe si grand devient très difficile à gérer pour des surveillants qui n'ont pas toujours une formation complète et qui n'ont, aux yeux des élèves, pas le même statut que l'enseignant/e. Nous saluons ici d'ailleurs l'excellent travail réalisé en général par ces surveillants, malgré les conditions difficiles et le sureffectif.

Nous pouvons illustrer ce cas par les collèges de la Colline et de la Pontaise : cette année, la ville de Lausanne, sans explication précise, a décidé de fermer toutes les classes des devoirs surveillés du collège de la Colline et d'envoyer les élèves qui y étaient inscrits au collège de la Pontaise. Cette décision est très surprenante car les locaux du collège de Pontaise sont déjà totalement occupés.

Etant donné que le nombre d'élèves dépasse la capacité des classes de 3 à 6 P, certains élèves se retrouvent maintenant parqués dans des classes d'enfantine avec des chaises et des tables inappropriées à leur morphologie (des élèves de 10 ans, mesurant parfois plus d'1m60, se retrouvent sur des chaises d'enfant de 4 ans).

Aussi, les enseignant(e)s, eux, n'ont plus de lieu pour réaliser les entretiens de parents après l'école.

Un certain nombre de questions restent ouvertes :

- 1. Quel est l'objectif en termes d'effectifs d'élèves dans les classes de devoirs surveillés ?
- 2. Est-ce que la Municipalité dispose du nombre moyen et médian d'élèves dans ces classes ?
- 3. S'il est effectivement constaté une différence entre l'objectif et la réalité sur le terrain, est-ce que la Municipalité a prévu de mettre en place des outils de correction (engagement de surveillants, ouverture de classes, etc.) ?
- 4. En ce qui concerne le collège de la Pontaise, est-ce que la Municipalité partage notre

inquiétude, et, si oui, quelles actions elle entend mener pour pallier à ce dysfonctionnement ?

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité, à travers ce postulat, qu'elle étudie l'opportunité d'établir une étude portant :

- Sur le rôle qu'on attend des surveillants, fonction pédagogique essentielle ou simple rôle de surveillance,
- Une évaluation des besoins en termes d'effectifs de surveillants de devoirs surveillés, sur les écarts entre taux d'encadrement attendu et réel,

- Et des conditions actuelles de travail pour les surveillants, ainsi que d'apprentissage pour les élèves.

Manuel Donzé

Pour le Groupe Le Centre PDC- Verts Libéraux